

Expérimentation de Nontron

Projet de télémedecine

Coopération SDIS 24 et SAMU 24

Dans le cadre d'un partenariat entre les services proposés par le SDIS 24 et la régulation du SAMU 24, une coopération a vu le jour depuis novembre 2017 sur le secteur de Nontron, secteur distant à plus de 30 minutes d'une structure d'urgence.

Cette expérimentation associe des moyens humains et matériels associés à un outil de télémedecine avec l'utilisation d'une valise conduira au quotidien à créer une nouvelle interface d'offre de soins d'urgence.

Le projet est novateur car totalement mobile, il permet du fait des évolutions technologiques, de pouvoir s'affranchir des distances et des zones où les moyens de communication habituels peuvent être défaillant, et d'assurer un lien en temps réel des effecteurs sur le terrain et le médecin régulateur

Le SDIS 24, avec des acteurs de terrain du SSSM, les infirmiers sapeurs-pompiers, et des conducteurs sapeurs-pompiers d'une part, et le Centre Hospitalier de Périgueux via le SAMU 24 et ses médecins régulateurs d'autre part, vont assurer une coopération qui va se constituer dans l'intérêt de la population du secteur de Nontron, qui pourra ainsi bénéficier des soins d'urgence dispensés par ce nouveau dispositif.

C'est avant tout dans le cadre de l'aide médicale d'urgence que ce système est mis en place mais la permanence des soins saura en bénéficier à terme permettant de réduire les délais d'intervention, d'apporter un nouvel outil mobile aux praticiens de secteurs éloignés d'un centre d'urgence et ainsi d'optimiser la prise en charge des patients, blessés ou parturientes.

Le projet tend à mettre en place un système qui offre à la population des soins dans les meilleurs délais qui s'inscrivent dans une démarche de qualité et de sécurité. Il pourra être considéré comme le premier maillon de la chaîne de soins d'urgence.

Les contraintes actuelles pour faire bénéficier à la population, quel que soit le lieu de résidence, d'une offre de soins identique se trouve confronté à une inadéquation des besoins et des moyens médicaux qui souffrent de la diminution de ses effectifs.

Grâce aux nouveaux moyens technologiques et notre désir commun d'innover ensemble, nous allons mettre en commun les moyens du SDIS 24 et du SAMU 24 pour une action synergique dans l'intérêt de la population.

Les enjeux sont de garantir à la population la prise en charge des urgences avec une offre de proximité sur un territoire distant de tout établissement de soins capable d'assurer le

traitement des pathologies d'urgence pour des citoyens, dans cette zone où l'on craint une diminution de l'offre de soins et qui peut être considérée comme pouvant faire partie des déserts médicaux.

Le projet est à considérer comme une véritable coopération opérationnelle au quotidien entre les effecteurs du SDIS 24 et du SAMU 24. Cela permet d'étoffer l'offre de soins à la population, plus de sécurité et de qualité, tout en diminuant les coûts.

Le système de télémedecine fait partie intégrante de cette expérimentation, du fait de la solution proposée qui possède un champ large, de par son caractère mobile mais aussi modulaire, et organisé autour d'un noyau central doit permettre d'assurer la prise en charge des situations d'urgences vitales.

Les ISP, formées, appliquent les différents protocoles des PISU ils pourront ainsi mettre en œuvre des soins adaptés, et seront en contact permanent durant toute la durée de leur intervention avec le médecin régulateur.

Le matériel de télémedecine, en associant à l'audio et la vidéo permet de transmettre tous les paramètres des constantes circulatoires et ventilatoires ainsi que les tracés d'électrocardiogramme. Cela autorise une gestion en temps réel à distance, tout au long de la prise en charge.

Peuvent y être ajoutés des matériels tels que le stéthoscope électronique, un échographe, du matériel de biologie déportée.

La formation initiale des intervenants du SDIS et la formation continue de ceux-ci par la suite, garantie une homogénéité des traitements et des soins d'urgence.

Une évaluation continue, du dispositif mis en place, est instaurée, la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique sera réalisée à ce titre.

Le système mis en place dans le cadre de cette expérimentation, après évaluation, pourrait être appliqué, sur d'autres secteurs de notre département et être décliné dans d'autres domaines de la santé et ce grâce à l'apport des outils de télémedecine.

Cette coopération réunissant deux acteurs du quotidien dans le cadre de l'aide médicale urgente, souligne un projet encore considéré comme novateur dans l'offre de soins, il doit pouvoir s'intégrer au niveau du schéma sanitaire de notre territoire et être de fait entériné par le CODAMUPS.